



## DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2021 DAC 378** Subventions (6.250 euros) à huit associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien à huit associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

Ces associations et comités du Souvenir ont pour but d'assurer la commémoration et le souvenir des conflits de la Première et de la Seconde Guerre mondiale devant les monuments aux morts de Paris. Ces associations organisent et participent chaque année aux nombreuses cérémonies du Souvenir et à la commémoration des événements au cours desquels des combattants sont morts pour la liberté et l'honneur de la France.

Elles ont pour vocation de coordonner les activités des associations d'anciens combattants localisées dans les différents arrondissements afin de perpétuer dignement la mémoire de ceux qui ont donné leur vie ou qui ont souffert pour la patrie.

Ces associations d'anciens combattants et comités du souvenir contribuent en outre, dans la mesure de leurs moyens, à venir en aide aux anciens combattants dont la situation difficile nécessite un secours moral ou matériel.

La plupart de ces associations interviennent dans les lycées, collèges ou écoles dans un but de transmission de la mémoire auprès des jeunes générations en les faisant participer à diverses expositions, conférences et cérémonies commémoratives.

Afin de leur permettre de poursuivre leurs actions en 2021, je vous propose d'attribuer :

- une subvention de 800 euros au Comité du Souvenir du 1er arrondissement ;
- une subvention de 1.000 euros à l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre et des combattants pour l'amitié la solidarité, l'antifascisme et la paix ARAC 3e section ;
- une subvention de 800 euros au Comité d'entente des anciens combattants du 9e arrondissement C.E.A.C ;
- une subvention de 750 euros au Comité d'Entente des Associations de Combattants et Victimes de Guerre du 12e arrondissement ;
- une subvention de 900 euros à l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre - Union locale de Paris 18e U.F.A.C ;

- une subvention de 900 euros au Comité d'entente des anciens combattants et victimes de guerre du 19e arrondissement ;
- une subvention de 600 euros à l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre et des combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix ARAC 19e section ;
- une subvention de fonctionnement de 500 euros au Comité du 19e arrondissement de Paris de l'association nationale des anciens combattants et ami(e)s de la Résistance A. N.A.C.R.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris